



LE MARIAGE : QUEL AVENIR ? L'ESSENTIEL EST EN JEU

Le mariage, engagement libre, réciproque et durable d'un homme et d'une femme, constitue le cadre légal qui signifie publiquement en France la triple dimension de l'union conjugale : engagement mutuel, accueil et éducation de l'enfant, solidarité familiale et sociale.

Il est l'illustration même de la richesse de l'altérité des sexes, expression de la conjugaison des différences.

Engagement pris devant le représentant de la nation, le mariage est source de toute cohésion sociale, fondateur de la solidarité intergénérationnelle, expression première de toute vraie laïcité.

C'est pourquoi **nous demandons que** :

- la République assure une large et systématique prise de conscience de cette richesse en **inscrivant dans le Code Civil la définition explicite du mariage.**
- Le mariage **soit distingué et valorisé, au regard des autres formes d'union** par des mesures économiques et sociales spécifiques, en contrepartie de l'importance de l'engagement pris par les époux envers les enfants, les familles et la société.
- Si une réforme du **Pacs** est envisagée par le gouvernement, qu'elle centre ce dernier dans un cadre purement patrimonial sans autre obligation personnelle, afin qu'il soit clairement **distinct de toute forme de conjugalité.**
- Le législateur **n'ouvre l'accès ni au mariage ni à l'adoption, aux couples constitués par des personnes de même sexe.**

Nom - Prénom	Adresse	Signature

A RETOURNER A : CNAFC – 28, place Saint-Georges – 75 009 Paris
ou cnafc@afc-france.org

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978) (déclaration CNIL no 1133344)



